ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Unicef

Question écrite n° 19947

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur la récente demande de l'UNICEF de 856 millions de dollars pour aider les enfants et les femmes en situation d'urgence dans 39 pays dans le cadre de son action humanitaire 2008. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître si la France entend participer à ce programme 2008.

Texte de la réponse

La France soutient le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) depuis sa création. L'UNICEF est entièrement financé par des contributions volontaires. La France a contribué à hauteur de 12,8 M en 2008 et à ce stade, a versé 10 M en 2009, ce qui en fait le 14e plus important contributeur de l'UNICEF. Ces contributions sont versées au budget ordinaire de l'UNICEF, ce qui laisse celle-ci libre d'affecter ces sommes en fonction des priorités. Pour cette raison, nous ne pouvons pas vous préciser le montant de la contribution de la France au fonds d'urgence. À cette contribution s'ajoute le financement de nombreux programmes, notamment un programme bi-multilatéral « appui à la prise en charge des orphelins du sida en RDC, au Cameroun et en République d'Afrique du Sud » auquel la France a versé 700 000 euros ; 2 M sont par ailleurs affectés à la lutte contre les mariages précoces, mais aussi à la contraception et la santé reproductive. Dans ce cadre, nous finançons également le centre Innocenti à Florence, qui effectue des études et recherches sur la protection de l'enfance. Un fonds de solidarité prioritaire « protection de l'enfance » de 2,28 MEUR, mis en oeuvre avec l'UNICEF s'est par ailleurs achevé en janvier 2006. Il concernait 15 pays pour quatre composantes : santé en milieu urbain, exploitation sexuelle des enfants, mutilations sexuelles féminines et enfants dans les conflits armés, projet suivi d'une évaluation. Depuis 2001, l'UNICEF a recentré ses interventions autour de cinq grandes priorités (le VIH/sida, la vaccination, l'éducation des filles, la petite enfance, la protection des enfants en situation difficile) intégrées dans un « plan stratégique à moyen terme ». Nous veillons, en liaison avec l'organisation, à la prise en compte des sujets suivants : exploitation sexuelle des enfants, implication d'enfants dans les conflits armés, trafic d'enfants. Tous les domaines d'activités de l'UNICEF correspondent à des priorités de l'aide publique au développement français(en particulier, éducation, eau et assainissement, santé et lutte contre le sida, infrastructures en Afrique). La France coopère étroitement avec l'UNICEF dans les situations d'urgence. Ainsi, à la suite du tremblement de terre au Pakistan, la France a apporté une aide de 2,5 M pour la campagne de vaccination d'urgence des enfants. 1,5 million de doses de vaccins antitétaniques et antirougeole ont pu être acheminés sur place par la France, faisant de notre pays le principal contributeur de la campagne de vaccination des enfants pakistanais. Au titre de l'aide alimentaire programmée en 2007, des contributions de 1 MEUR et 300 000 EUR ont été allouées à l'UNICEF pour des opérations de lutte contre la malnutrition infantile au Niger et dans le contexte des inondations au Togo. De plus, un fonds de solidarité prioritaire de 2 MEUR a été mis en place cette année pour un programme concernant les enfants dans les conflits armés, dont l'UNICEF est l'un de nos partenaires. Sur cette question des enfants associés aux conflits armés, la France est en effet chef de file. Elle s'est associée à l'UNICEF pour organiser à New York, le 1er octobre 2007, une réunion ministérielle de suivi de la conférence de Paris « Libérons les enfants de la guerre » (les 5 et 6 février 2007), qui a notamment permis

de recueillir le soutien de 7 nouveaux pays aux « Engagements de Paris » en plus de 59 précédents et d'annoncer la création du forum de suivi de ces engagements. Ce forum de suivi a officiellement été mis en place lors de la réunion de travail du 16 janvier 2008 réunissant tous les acteurs engagés au niveau national et international. Une nouvelle réunion ministérielle se tiendra le 29 septembre 2009, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies, sous la coprésidence du secrétaire d'État à la coopération et à la francophonie. La France est aussi résolument engagée aux côtés de l'UNICEF pour améliorer le conditions de vie ainsi que les droits des enfants partout dans le monde.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marc Roubaud
Circonscription : Gard (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 19947
Rubrique : Organisations internationales
Ministère interrogé : Affaires étrangères et droits de l'homme
Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er avril 2008, page 2771
Réponse publiée le : 20 octobre 2009, page 9894